

Les portions de textes surlignées en gris le sont à des fins administratives seulement. Elles présentent généralement des renseignements à être confirmés.

Toute question relativement aux aspects juridiques de ce règlement doit être adressée au Service du greffe et du contentieux.



VILLE DE SAINT-LAZARE  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUÉBEC

#### PREMIER PROJET

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 1026-P1 AP- PORTANT DIVERSES MODIFICA- TIONS AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) NUMÉRO 775

- ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) doit être modifié;
- ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été adopté le 4 juillet 2017, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19.1 (LAU);
- ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 25 juillet 2017, conformément à l'article 126 de la LAU;
- ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Robert Grimaudo, lors de la séance du 1<sup>er</sup> août 2017;
- ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au moment de l'avis de motion conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Richard Nataf  
Appuyé par Serge David

D'adopter le projet de règlement de numéro 1026-P1. Ce dernier statue et ordonne :

*Table des matières*

- Article 1 Objet
- Article 2 Modification de l'article 19
- Article 3 Remplacement de l'article 29

**Article 1**      **Objet**

Le présent règlement a pour objet de modifier diverses dispositions du règlement sur les PAE numéro 775 afin de :

- [1.] mettre à jour des normes environnementales;
- [2.] prévoir les règles de modification d'un PAE déjà approuvé.

**Article 2**      **Modification de l'article 19**

L'article 19 « Renseignements sur le milieu physique » du règlement sur les PAE numéro 775 est modifié :

- [1.] par le remplacement du paragraphe 5 du 1<sup>er</sup> alinéa par le suivant :  
  
« L'identification des caractéristiques naturelles du site, comprenant de façon non limitative, les boisés, les milieux humides, le milieu hydrique, etc. »;
- [2.] par la suppression du paragraphe 7 du 1<sup>er</sup> alinéa.

**Article 3**      **Remplacement de l'article 29**

L'article 29 « Modification du PAE » du règlement sur les PAE numéro 775 est remplacé par le suivant :

« Si pour quelque raison que ce soit, le PAE définitif approuvé devait être subséquemment modifié, de quelque manière que ce soit, il peut uniquement l'être par la présentation et par l'approbation des éléments à modifier au PAE selon la démarche décrite au présent règlement, en tenant compte des adaptations nécessaires. ».

---

Robert Grimaudo,  
Maire

---

Nathaly Rayneault, avocate, MPA - LLM, oma  
Greffière et directrice  
Service du greffe et du contentieux

**Certificat d'approbation**

Conformément à l'article 357, alinéa 3, de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, nous attestons que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a délivré le certificat requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1, le ...

---

Robert Grimaudo,  
Maire


---

Nathaly Rayneault, avocate, MPA - LLM, oma  
Greffière et directrice  
Service du greffe et du contentieux

Procédure suivie

- [1.] Transmission du projet de règlement aux membres du conseil le 29 juin 2017;
- [2.] Adoption du premier projet de règlement le 4 juillet 2017 (résolution numéro 07-334-17);
- [3.] Transmission par courriel du premier projet de règlement et de la résolution d'adoption à la MRC, le 7 juillet 2017 (124 LAU);
- [4.] Avis annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation publié le 8 juillet 2017 (126 LAU) dans le journal « Première Édition » et sur le site Internet de la Ville puis affichée au babillard de l'hôtel de ville;
- [5.] Réservation de la salle effectuée par courriel auprès de l'agente de réservation du Service des loisirs et de la vie communautaire en prévision de l'assemblée publique de consultation du 25 juillet 2017, le 7 juillet 2017.
- [6.] Tenue de l'assemblée publique de consultation le 25 juillet 2017 (125 et 127 LAU);
  - a) Rédaction du compte-rendu de la consultation publique le 25 juillet 2017;
- [7.] Intégration des données (nombre de personnes présentes à la consultation publique) au registre de bilan des activités tenu par le Service des communications, le 26 juillet 2017 par l'adjointe à la greffière;
- [8.] Avis de motion donné le 1<sup>er</sup> août 2017 (avis numéro : 08-XXX-17);
- [9.] Adoption du règlement le 5 septembre 2017 (résolution numéro 09-XXX-17) (134 et s. LAU);
- [10.] Transmission par courriel et par courrier du règlement et de la résolution d'adoption à la MRC le 8 septembre 2017 (137.2 LAU);
- [11.] Certificat de conformité de la MRC délivré le X X 2017;

- [12.] Publication d'un avis d'entrée en vigueur du règlement le **XX 2017** (137.15 LAU);
- [13.] Transmission à la MRC d'une copie certifiée conforme du règlement le **XX 2017** (137.17 LAU);
- [14.] Préparation de toute codification administrative par le Service de l'urbanisme puis distribution de celle-ci :
- a) par le Service du greffe et du contentieux : réseau informatique de la Ville [0200 et REG\_public], site Internet de la Ville et MRC [cour municipale], le ...;
  - b) par le Service de l'urbanisme : aux abonnés du service de mise à jour, le ....
- [15.] Préparation de la version « LR » par le Service du greffe et du contentieux, le ...

Notre  : 0230-210 (37 697)

Z:\0200 - GC\0230 - Lois privées et règlements municipaux\0230-200 - REG\0230-210 STLZ\1000-1099\1026\_mod 775\_corrections (37697)\2017-07-04\_REG 1026-P1\_adopté.doc